

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	50

CONVOCATION

Datée	Du 21/03/25
Affichée	le 21/03/25

OBJET

Projet Educatif de Territoire  
2025-2028

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil communautaire  
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 27 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi vingt-sept mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le vingt et un mars 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Didier PITOU a été nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents :** Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

**Pouvoirs :** Philippe THOURET a donné pouvoir à Philippe CROTEAU  
Edith LEROY a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Charlène RENARD a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Didier COUSIN  
Fleur GOSELIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN  
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Serge DELAVALLÉE a donné pouvoir à Isabelle CLOUCHÉ  
François HUREL a donné pouvoir à Pierre DUFAY  
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Dominique NETZER  
Joël BRUNET a donné pouvoir à Jacky DE TAEVERNIER

**Représenté :** Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE

**Absents excusés :** Pascal SUARD, Nadège TROUILLET, Virginie VIOLET

**Absentes :** Alexandra DEPARIS-AUBRIE, Nathalie RIBAUT

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20250327-2025-03-27-100-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2025  
Date de réception préfecture : 01/04/2025

Madame HELLEUX, Vice-Présidente déléguée au scolaire rappelle la circulaire n° 2014-184 du 19 décembre 2014 qui prévoit que le projet éducatif territorial (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Ce PEDT est signé entre la collectivité qui en est à l'initiative, les représentants de l'Etat et les acteurs éducatifs locaux

#### Le PEDT

- Constitue un facteur d'attractivité pour les familles : le bien vivre en Pays de L'Aigle
- Donne du sens à l'action éducative, l'organise, l'interroge, la révisé et la replace dans un contexte mouvant, en lien avec l'actualité, pour lui donner toute son efficacité
- Favorise la co-éducation et la continuité éducative
- Engendre des financements bonifiés de la Caisse d'Allocation Familiale
- Permet l'assouplissement réglementaire (taux d'encadrement desserrés, inclusion d'intervenants ponctuels dans le calcul des taux d'encadrement)
- Favorise la dynamique de la vie associative, culturelle, sportive et citoyenne
- Développe l'emploi et la formation
- Permet de favoriser l'inclusion, la prise en compte des différences
- Participe à développer les loisirs pour tous
- Est un accélérateur de la transition écologique
- Favorise la qualité de service

Le premier PEDT signé par le CIAS des Pays de L'Aigle en 2021 ainsi que Madame la Préfète de l'Orne, le DASEN, La direction de la CAF, la commune de Aube, la commune de L'Aigle, la commune de Rai, l'association Bulle d'air, est porté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 par la CdC des Pays de L'Aigle. En signant ce nouveau PEDT, la Communauté de Communes s'engage sur 4 axes :

#### 1 - Renforcer l'accompagnement à la parentalité

- établir un lien de confiance entre professionnels et familles
- Recentrer les parents dans leur rôle
- Donner de la hauteur à la parole des professionnels

#### 2 - Développer des projets favorisant le vivre ensemble et l'inclusion

- Rendre l'offre équitale
- Ranimer le sentiment patriotique auprès des enfants
- Accès au sport pour tous
- Faire connaître la richesse culturelle
- Favoriser la mobilité pour l'accès à l'équitable

Accusé de réception en préfecture  
061-200668488-20250327-2025-03-27-100-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2025  
Date de mise en ligne : 01/04/2025

- 3 - Encourager la formation des professionnels et futurs animateurs
- Formation continue (compétences psychosociales /inclusion)
  - Accès à la formation BAFA dès 16 ans
- 4 - Développer les offres culturelles, sportives, environnementales et techniques
- Proposer une offre de séjour de vacances
  - Accès aux activités scientifiques et technologiques
  - Sensibiliser les enfants à la pratique artistique et musicale
  - Intégrer les associations et clubs sportifs

De plus, le plan mercredi a fait l'objet d'une révision et vient compléter le PEDT.

Le PEDT est annexé à la présente, il a été approuvé par le comité de pilotage en date du 10 mars 2025 et par la commission scolaire du 18 mars 2025.

**Le Conseil, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le renouvellement du PEDT/Plan mercredi pour la période 2025/2028 visant à mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité et la cohérence éducative, en permettant d'organiser des activités périscolaires et extrascolaires
- **APPROUVE** les termes du projet à conclure avec les services de l'Etat et l'ensemble des institutions présentent dans ce projet
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention et tout document y afférent

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le  
Publié en ligne le  
Certifié exécutoire

- 1 AVR. 2025

- 1 AVR. 2025



Le Président,  
Jean SELLIER

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20250327-2025-03-27-100-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2025  
Date de réception préfecture : 01/04/2025